

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil dix sept, le treize février à dix-huit heures trente, le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

En exercice 9

Présents 8

Votants 7

Date de convocation du conseil d'administration : 07 février 2017

Présents : M. BERGER Xavier, Mme COUSSAUD Béatrice, Mme DUPEUX Marie-Annick, M. DUPEUX Erick, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme LIOT Régine, M. LIOT Gérard, Mme BERTHEBAUD Anne

Absents : Mme COTTARD Francine

Madame COUSSAUD Béatrice a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Approbation du compte administratif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le compte administratif du Centre Communal d'Actions Sociales 2016. Le Président se retire et Monsieur DUPEUX Erick prend la présidence.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2016 qui s'établit à 2 046,93 € pour les dépenses de fonctionnement et 4 340,01 € pour les recettes de fonctionnement.
- Les Recettes et les dépenses d'investissement à 250,00 €
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT